

Nombre de Conseillers en exercice : 33	Présent(s) : Aymeric Robin, Patrick Trifi, Nadine Cochy, Eric Warmoes, Marie-Josée Paillousse, Jean-Paul Birembaut, Karine Lippert, Jean-Paul Mottier, Annette Bramme, Florian Renard, Carine Florent, Eric Monchicourt, Patrick Evrard, Véronique Hubert, Jérôme Ibanez, Marie-Louise Nassez, André Couplet, Jean-Marc Looten, Jeanne Barbieux, Eric Tounsi, Emeline Kessler et Maklouf Bouaoud, Philippe Lambert, Jean Claude Priez.	
Présents 24 / 33 Pouvoirs : 08 / 33		
Votants 32 / 33		
Secrétaire de séance Florian Renard	Absent (es) excusé (es) ayant donné pouvoir à : Sylvia Potier à Annette Bramme, Micheline Wannepain à Aymeric Robin, André Kaczor à Eric Warmoes, Lætitia Millecamp à Patrick Trifi, David Belurier à Véronique Hubert, Agathe Mahmoudi à Jérôme Ibanez, Jocelyne Dusautois à Karine Lippert, Eddy Zdziech à Philippe Lambert	
	Absent (es) excusés (es) :	Absent (es) : Hayette Ait Kaddour
DELIBERATION 2023.02.11	Modification du règlement intérieur de la médiathèque – changements des horaires d'ouverture	

Vu la loi 2021-1717 du 21 décembre 2021 sur les bibliothèques et le développement de la lecture pour tous, dont l'objet est de garantir l'égal accès de tous à la culture, à l'information, à l'éducation, aux loisirs mais également à la recherche et aux savoirs, notamment dans ses articles 2 et 3 de ladite loi.

Vu la délibération 2019.12.24-2 approuvant le règlement intérieur de la médiathèque qui fixe les horaires d'ouverture,

Considérant qu'une des missions principales de la médiathèque Louis Aragon consiste à favoriser le développement de l'éducation populaire par la lecture publique, que l'équipe de la médiathèque, dans sa nouvelle dynamique, a souhaité adapter les horaires au plus près des besoins des habitants, que les horaires appliqués jusqu'à maintenant correspondaient à une amplitude d'ouverture moyenne de 26h. La moyenne nationale est de 20h pour les villes de plus de 20 000 habitants et 15h pour les villes de plus de 10 000 habitants et que l'équipe s'est attachée pendant 6 mois à noter heure/heure et jours /jours le nombre de lecteurs ou usagers fréquentant la médiathèque

Considérant que ce changement d'horaires va permettre : une meilleure adaptabilité de l'offre de services, une attention accrue portée à l'accueil, une médiation renforcée et la possibilité pour les équipes de se rendre dans les structures d'accueil que sont la crèche, la PMI, les maisons de quartier, le foyer temps de vie

Considérant la proposition d'horaires suivante :

Horaires actuels

Lundi fermé
Mardi 15h/18h
Mercredi 10h/12h – 14h/17h
Jeudi 10h/12h – 14h/18h
Vendredi 15h/19h
Samedi 10h/17h

Horaires souhaités

Lundi fermé
Mardi 15/18h
Mercredi 10h/17h en continu
Jeudi 15h/18h
Vendredi 15h/18h
Samedi 10/17h en continu

Vacances scolaires

Lundi fermé
Mardi 14h/18h
Mercredi 10h/12h - 14h/17h
Jeudi 14h/18h
Vendredi 14h/18h

Lundi fermé
Mardi 14/17h
Mercredi 10h/12h – 14h/17h
Jeudi 14h/17h
Vendredi 14h/17h

Considérant l'avis de la commission culture en date du 9 mars 2023,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE de modifier le règlement intérieur de la médiathèque en validant les horaires ci-dessus :

-En période normale : Lundi fermé, Mardi 15/18h, Mercredi 10h/17h en continu, Jeudi 15h/18h, Vendredi 15h/18h et Samedi 10/17h en continu

-En période de vacances scolaires : Lundi fermé, Mardi 14/17h, Mercredi 10h/12h – 14h/17h, Jeudi 14h/17h et Vendredi 14h/17h

FIXE la date d'entrée en vigueur des horaires au 2 mai 2023

AUTORISE le Maire à signer tous les documents liés à la réalisation de ce projet

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

**Pour copie conforme,
Le Maire
Aymeric ROBIN**